



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept octobre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Paul d'Espis, sous la présidence de Robert DESCATZEAUX, son Président.

Délégués votants présents :

ALBEFEUILLE LAGARDE	Mme CHIKHI	ALBIAS	M. ROUCHY
ASQUES	M. FALGAYRAS	AUTERIVE	Mme DELPONT
AUVILLAR	M. COMPAGNAT	BARRY-D'ISLEMADE	M. PORTAL
BEAUMONT DE LOMAGNE	M. SEIGNERON	BELBEZE EN LOMAGNE	M. LANE
BELVEZE	M. OLIVIER	BIOULE	M. RICARD
BOUDOU	M. TRONCO	BOURRET	M. DUSSAUX
BRASSAC	M. JALARET	BRESSOLS	M. IBRES
BRUNIQUEL	M. TSCHOCKE	CAMPAS	M. ASTOUL
CANALS	M. PURCHA	CASTANET	M. ROUX
CASTELFERRUS	M. DUPUY	CASTELSAGRAT	M. DONZELLI
CASTELSARRASIN	M. BENECH	CAUMONT	M. COSTES
CAYRIECH	M. DONNADIEU	CAZES MONDENARD	Mme DESHURAUD
CORBARIEU	M. GAYRAL	CORDES TOLOSANNES	M. CITRON
COUTURES	M. GARRIGUES	CUMONT	M. FAURE
DUNES	M. MORELLINI	DURFORT LACAPELETTE	M. PUIGVERT
ESCATALENS	M. BAZIN	ESCAZEAUX	M. DUILHE
ESPALAIS	M. MOLLE	ESPARSAC	M. GUIRBAL
ESPINAS	M. FERAL	FABAS	M. POZZA
FAUROUX	M. VIELLEVIGNE	FENEYROLS	M. JALBAUD
GARGANVILLAR	M. DESCATZEAUX	GASQUES	M. LETOURMY
GIMAT	M. DIANA	GINALS	M. CADILHAC
GLATENS	M. RENARD	GOAS	M. BAQUE
GOLFECH	M. WALASZEK	GOUDOURVILLE	M. BOUYAT
GRAMONT	M. SERRES	GRISOLLES	M. MARTY
LABARTHE	M. NOUGAYREDE	LABASTIDE DE PENNE	M. PRADAL
LABASTIDE DU TEMPLE	M. SPIGA	LABASTIDE SAINT-PIERRE	M. OLIVIER
LACHAPELLE	M. CAVIN	LACOUR-DE-VISA	M. LAVERGNE
LACOURT SAINT PIERRE	Mme PIZZINI	LAMAGISTERE	M. DOUSSON
LAMOTHE-CAPDEVILLE	M. GABACH	LAPENCHE	M. VAN GYSEL
LA SALVETAT BELMONTET	M. PEZOUS	LAUZERTE	M. PIERASCO
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	M. BRIOIS	LAVIT DE LOMAGNE	M. CONSTANTIN
LEOJAC	M. QUATRE	LE PIN	M. JEAN
LES BARTHES	M. MAGNAC	L'HONOR DE COS	M. ROBERT
MALAUSE	M. VILLA	MARIGNAC	M. RINALDI
MARSAC	M. BECBEC	MAS-GRENIER	M. LONGAGNE
MEAUZAC	M. SALITOT	MERLES	M. HOZJAN
MIRABEL	Mme LINSTRUISEUR	MIRAMONT-DE-QUERCY	M. THUERY
MOLIERES	M. NOYER	MONBEQUI	M. VILLEMUR
MONCLAR DE QUERCY	M. EMBOULAS	MONTAIGU DE QUERCY	M. LAVABRE
MONTAIN	M. DELLUC	MONTALZAT	M. CRABIE
MONTASTRUC	M. MALMON	MONTAUBAN	Mme BERLY
MONTBETON	M. WEILL	MONTECH	M. BELY
MONTEILS	M. MASSALOUP	MONTESQUIEU	Mme FEAU
MONTFERMIER	M. LANDOU	MONTJOI	M. BRUEL
MONTRICOUX	M. BOUISSET	MOUILLAC	M. ROMANO
NEGREPELISSE	M. RICARD	PERVILLE	M. VIGROUX
PIQUECOS	Mme CASTAGNE	POMMEVIC	M. DELACHOUX
POMPIGNAN	M. RIBES	PUYCORNET	Mme PUJOL
PUYLAROUQUE	M. BELON	REALVILLE	M. MOURGUES
REYNIES	M. DABOUST	ROUECOR	M. VILLENEUVE
SAUVETERRE	M. BELVEZE	SAVENES	M. DE TARRAGON
SEPTFONDS	M. TABARLY	SERIGNANC	M. GIAVARINI
SISTELS	M. QUARGENTAN	ST-AMANS-DU-PECH	M. MERLY
ST-ANONIN NOBLE VAL	Mme MILLE	ST-CIRICE	M. TRAMUZZI
ST-CIRQ	M. BAILLS	ST-CLAIR	M. VERBRUGGE
ST-GEORGES	M. PAGES	ST-JEAN DU BOUZET	M. TASSIAUX
ST-LOUP	Mme CRESSON	ST-MICHEL	Mme TREUILHE
ST-NAUPHARY	M. LACAM	ST-NAZAIRE DE VALENTANE	M. BARRA
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	M. BOYE	ST-PAUL D'ESPIS	M. MALLEVIALLE
ST-PORQUIER	M. PREVEDELLO	ST-PROJET	M. ESTRISPEAU
ST-VINCENT D'AUTEJAC	M. GRILLAT	TOUFFAILLES	M. BARREAU
TREJOULS	M. ALBUGUES	VAISSAC	M. DELMAS
VALEILLES	M. CREHEN	VALENCE D'AGEN	M. GROUSSOU
VAREN	M. CANTALOUBE	VERFEIL SUR SEYE	M. BAYLAC
VILLEMADE	M. LABRUYERE		

Délégués excusés :

ANGEVILLE	M. LABORIE	AUTY	
BALIGNAC	M. DUPONT	BARDIGUES	M. DUPOND
BESSENS	M. GIMBREDE	BOUILLAC	M. MATILDE
BOURG DE VISA	M. MEYER	CASTERA BOUZET	M. WATTEL
CAUSSADE	M. DUJOLS	CAYLUS	M. SERVIERES
CAZALS	M. MONTANE	COMBEROUGER	M. ANTONIOLLI
DONZAC	M. SOPETTI	FAJOLLES	M. MIRAMONT
FAUDOAS	M. DUPONT	FINHAN	M. DUBEROS
GARIES	M. TONIN	GENEBRIERES	M. ESCALETTE
LABOURGADE	M. SAMAIN	GENSAC	Mme FABAROL
LAFITTE	M. MASSON	LACAPELLE-LIVRON	M. FRAYSSE
LAGUEPIE	M. SEMPER	LAFRANCAISE	M. SEGONNE
LARRAZET	Mme SOBOL	LAMOTHE CUMONT	M. THAU
LE CAUSE	M. COUREAU	LAVAURETTE	M. PASSEDAT
LOZE	M. FAUCON	LIZAC	M. GARGUY
MAUBEC	M. DAYREM	MANSONVILLE	M. BERTHET
MOISSAC	M. TAMIETTI	MAUMUSSON	M. FAUX
MONTBARLA	M. CHERON	MONTAGUDET	M. BENOIS
MONTPEZAT DE QUERCY	M. CABOS	MONTGAILLARD	M. SALOMON
ORGUEIL	M. PUJOL	NOHIC	M. SAVIGNAC
POUPAS	M. KENDALL	PARISOT	M. CHEVALERIAS
PUYGAILLARD DE QUERCY	M. GARY	PUYGAILLARD DE LOMAGNE	M. BREIL
ST-AIGNAN	M. CHIARAMELLO	PUYLAGARDE	M. GILLES
ST-BEAUZEIL	M. POST	ST-AMANS DE PELLAGAL	M. AURIENTIS
ST-SARDOS	M. FENIE	ST ETIENNE DE TULMONT	M. AUFRERE
STE-JULIETTE	M. GIBERT	ST-VINCENT LESPINASSE	Mme GARRIC
VAZERAC	M. VEYRAC	VARENNES	M. SUZZONI
VERLHAC TESCOU	Mme EMPYAZ	VERDUN SUR GARONNE	M. TUYERES
VILLEBRUMIER	M. GARROS		

Pouvoirs à : M. LONGAGNE (MAS GRENIER) pour M. PECH (AUCAMVILLE)
M. DE TARRAGON (SAVENES) pour M. REY (BEAUPUY)
M. LAVABRE (MONTAIGU DE QUERCY) pour M. MONTAGNAC (BOULOC EN QUERCY)
Mme PURCHA (CANALS) pour M. DEVAY (DIEUPENTALE)
M. DESCAZEUX (GARGANVILLAR) pour M. OLLINO (CASTELMAYRAN)
Mme LINSTRISEUR (MIRABEL) pour Mme DAMAGGIO (CAYRAC)
Mme PIZZINI (LACOURT ST-PIERRE) pour M. GRADIT (MONTBARTIER)
M. LACAM (ST-NAUPHARY) pour M. DELLAC (ST-ARROUMEX)
M. RINALDI (MARIGNAC) pour M. COUDERC (VIGUERON)

Membres en exercice : 195

Membres présents : 129

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9

Assistaient également à la séance :

Mme MAURIEGES, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental
M. HENRIOT, Conseiller Départemental
Monsieur DEJEAN, Maire de Saint-Paul d'Espis
M. VIRY, Directeur Territorial des services d'ENEDIS
M. BLOND, Directeur Territorial GRDF
Mme ALBOUY-DAVID, Directeur de développement EDF et M. DOR, Référent concession
M. JANIN, Directeur d'ORANGE
M. COYAUD, Directeur Général de Tarn-et-Garonne Numérique
M. PARACUELLOS, Correspondant ORANGE des réseaux des collectivités locales
M. GAILLARD, Payeur départemental
Mme TOURNEBISE, Conseil Départemental
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble des personnels techniques et administratifs du SDE 82

REMUNERATION DU CHEF DE SERVICE DES OPERATIONS

Le Président rappelle que le chef du Service des Opérations a été recruté le 8 octobre 2014 sous contrat à durée déterminée, renouvelable par reconduction expresse, les membres du Comité Syndical ayant fixé sa rémunération initiale sur la base de l'indice brut 621, rémunération inchangée depuis. Ce contrat a été renouvelé jusqu'au 7 octobre 2020.

Les dispositions de l'article 1-2 du décret n° 88-145 du 15/02/1988 [...] relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, prévoient que la rémunération des agents employés à durée déterminée fasse l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des entretiens professionnels et de l'évolution des fonctions.

Ainsi, le Président propose aux membres du Comité Syndical une revalorisation de la rémunération du chef du Service des Opérations, compte tenu de ses résultats professionnels et de la qualité de son investissement, à hauteur de l'indice brut 679, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Le Président propose également de déléguer au Bureau syndical la compétence liée à une éventuelle réévaluation ultérieure de la rémunération du chef du Service des Opérations. Il précise par ailleurs que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes sont disponibles et inscrits au budget du Syndicat aux articles et chapitre prévus à cet effet.

DECISION

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'une part la revalorisation de la rémunération du chef du Service des Opérations, compte tenu de ses résultats professionnels et de la qualité de son investissement, à hauteur de l'indice brut 679, à compter du 1^{er} novembre 2017, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes sont disponibles et inscrits au budget du Syndicat aux articles et chapitre prévus à cet effet et,
- d'autre part d'autoriser le Bureau syndical à procéder à une éventuelle réévaluation ultérieure.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président

Robert Desonzeau
